

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISoire DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT APPROBATION DE LA CONSOLIDATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019**

**L'ASSEMBLEE PROVISoire DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 28  
JANVIER 2021,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu l'article 13 du décret n°86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés Commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière (LSF);

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne 2020-09-25-15 du 25 septembre 2020 portant sur le périmètre de la consolidation des comptes de l'UCA et de ses filiales ;

## **PRESENTATION DU PROJET**

Conformément à la délibération susvisée du 25 septembre 2020 prise par le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne, les comptes consolidés présentés comportent les comptes de l'exercice 2019 de l'Université Clermont Auvergne et de trois filiales : CNEP, CIDECO et Clermont Auvergne Innovation (CAI).

Suite au rachat des titres du CNRS et de la COMUE Léonard de Vinci, la participation de l'UCA au capital de CAI est devenue majoritaire au début du 2<sup>nd</sup> semestre 2019, passant de 16.25% à 64.80%. En l'absence d'arrêté des comptes de cette filiale à cette date, les comptes d'ouverture pris pour l'intégration sont ses comptes sociaux au 31/12/2018.

Le périmètre de CAI est intégré dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle car les actionnaires qui sont au nombre de trois, BPI France, IRSTEA et UCA administrent la société en cogestion en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les statuts.

Les deux autres filiales CNEP et CIDECO étaient déjà contrôlées de manière exclusive en 2018. Les périmètres des sociétés CNEP et CIDECO sont intégrés globalement dans les comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019 se traduisent par un bénéfice net de 12 038 470 €.

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

## DECIDE

### D'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2019.

Membres en exercice : 71

Votes : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président Provisoire,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA  
DELIBERATION A DISTANCE 2021-01-28-XX

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**mazars**

**Deloitte.**

## **Université Clermont Auvergne**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

49, boulevard François Mitterrand

63000 CLERMONT-FERRAND

---

### **Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mazars

Le Premium - 131, Boulevard Stalingrad

69624 Villeurbanne Cedex

S.A.S. au capital de 5 986 008 €

351 497 649 RCS Lyon

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

A l'assemblée provisoire de l'Etablissement Expérimental Université Clermont Auvergne

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Clermont Auvergne et de ses filiales (le « Groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces comptes ont été établis conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

A notre avis, sous réserve des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidés du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux EPSCP.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

#### **Motivation de la réserve**

Comme indiqué dans la note 2.7) *Immobilisations corporelles* des notes aux états financiers consolidés, en l'absence d'information relative au coût de construction du bâtiment occupé par l'UFR Odontologie (bâtiment Estaing), ce site n'a pas été intégré dans les comptes de l'université au 31 décembre 2019. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, le financement accordé par l'Etat et la région Auvergne Rhône-Alpes pour cette opération s'élève à 18 M€. En conséquence, l'actif immobilisé et le financement associé auraient dû à minima être enregistrés à hauteur de ce montant.

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'agrées par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 11 avril 2019. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

la section « Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.7) *Méthodes et règles d'évaluation* des notes aux états financiers consolidés concernant :

- les changements de méthode de comptabilisation de la contribution de dévolution et des droits d'inscription évoqués dans la partie *Changements de méthodes comptables*,
- les ajustements comptabilisés sur le bilan d'entrée listés dans la partie *Comparabilité des comptes*.

### **Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes consolidés**

L'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable applicable aux EPSCP et tous deux sont responsables du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'ordonnateur a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, de même que des informations fournies les concernant dans les états financiers consolidés ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'agent comptable du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre

son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion avec réserve, une opinion défavorable ou encore d'indiquer que nous sommes dans l'impossibilité d'émettre une opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés dans notre audit.

Annecy et Paris-La Défense, le 27 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés



Xavier MARMEYS

Pierre-François ALLIOUX



**UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2019**



# Sommaire

<b>1. ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>3</b>
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€) .....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€) .....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€) .....	7
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....</b>	<b>8</b>
2.1. Référentiel comptable.....	8
2.2. Modalités de présentation .....	8
2.3. Modalités de consolidation.....	8
2.3.1. Activités du groupe .....	9
2.3.2. Filiales .....	9
2.3.3. Liste des entreprises consolidées .....	9
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation .....	10
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt .....	10
2.4. Evénements significatifs.....	10
2.5. Evènements postérieurs à la clôture .....	10
2.6. Comparabilité des exercices.....	11
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées .....	11
2.7. Méthodes et règles d'évaluation .....	11
<b>3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN .....</b>	<b>22</b>
3.1. Ecart d'acquisition .....	22
3.2. Immobilisations incorporelles .....	23
3.3. Immobilisations corporelles.....	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance .....	26
3.6. Titres non consolidés .....	26
3.7. Stocks .....	26
3.8. Valeurs mobilières de placement .....	26
3.9. Provision pour risques et charges .....	27
3.10. Emprunts et dettes financières .....	28
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	29
3.12. Ventilation des dettes financières par devise .....	29
3.13. Impôts différés .....	30
<b>4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>32</b>
4.1. Autres produits et charges d'exploitation .....	32
4.2. Achats et variation de stocks .....	32
4.3. Charges externes .....	33
4.4. Impôts et taxes (hors IS) .....	33
4.5. Charges de personnel .....	34
4.6. Dotations et reprises d'exploitation .....	34
4.7. Résultat financier .....	35
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	35
4.9. Preuve d'impôt .....	36
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</b>	<b>37</b>
5.1. Engagements reçus.....	37
5.2. Engagements donnés.....	37
<b>6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>38</b>
6.1. Effectif moyen .....	38

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	221	-221		
Immobilisations incorporelles	4 482	-3 289	1 193	679
Immobilisations corporelles	431 703	-154 054	277 649	271 438
Immobilisations financières	605		605	663
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>437 010</b>	<b>-157 564</b>	<b>279 447</b>	<b>272 780</b>
Stocks et en-cours	3 939	-3 319	619	42
Avance et acomptes versés sur commandes	212		212	184
Clients et comptes rattachés	10 193	-806	9 387	26 000
Autres créances et comptes de régularisation	23 941		23 941	8 318
Valeurs mobilières de placement	911		911	
Disponibilités	82 548		82 548	68 675
<b>Total Actif</b>	<b>558 753</b>	<b>-161 689</b>	<b>397 064</b>	<b>375 999</b>
			Clôture	Ouverture
Financements Etat non rattachés à des actifs			14 236	15 062
Financements Etat rattachés à des actifs			153 738	156 265
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			13 693	17 516
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			35 908	30 973
Dotations, compléments de dotations, dons et legs			2 403	2 507
Réserves consolidées			89 991	85 066
Ecarts de conversion				
Résultat consolidé			12 038	
Subventions d'investissement				
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>322 008</b>	<b>307 389</b>
Intérêts hors groupe				
Autres fonds propres				
Provisions			2 933	2 382
Emprunts et dettes financières			12 548	12 839
Avances et acomptes reçus			20 951	14 121
Fournisseurs et comptes rattachés			12 130	10 510
Dettes fiscales et sociales			8 738	8 570
Autres dettes et comptes de régularisation			17 756	20 188
<b>Total Passif</b>			<b>397 064</b>	<b>375 999</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture
Chiffre d'affaires	22 597
Autres produits d'exploitation	275 085
Achats consommés	-87
Charges de personnel	-225 104
Charges externes	-35 003
Autres charges d'exploitation	-7 952
Impôts et taxes	-2 952
Variations nettes des amort. et des dép.	-18 018
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 565</b>
Charges et produits financiers	3 268
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>11 834</b>
Impôt sur les bénéfices	426
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>12 259</b>
Quote-part de résultat des S.M.E.	
Dotation nette amort. Écarts acq.	-221
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>12 038</b>
Intérêts minoritaires	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>12 038</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture
Résultat net total des sociétés consolidées	12 038
Elimination des amortissements et provisions	7 317
Elimination de la variation des impôts différés	4
Elimination des plus ou moins values de cession	72
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>19 431</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 021
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>27 453</b>
Acquisition d'immobilisations	-15 467
Cession d'immobilisations	2
Incidence des variations de périmètre	3 086
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-12 378</b>
Dividendes versés par la société mère	
Dividendes versés aux minoritaires	
Emissions d'emprunts	125
Remboursements d'emprunts	-398
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>-273</b>
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>14 802</b>
Trésorerie d'ouverture	68 626
Trésorerie de clôture	83 428

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2019, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

#### 1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotations, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation au 01/01/2019 avant correction d'erreur et changement de méthodes	15 062	156 265	17 516	30 973	2 507	85 066			307 389	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	14	-16	152	-71		4 925			5 003	
Changement de méthodes comptables chez l'UCA										
Situation au 01/01/2019 après correction d'erreur et changement de méthodes	15 076	156 248	17 668	30 902	2 507	84 711	5 280		312 392	
Neutralisation des amortissements										
Sorties de financements										
Affectation du résultat										
Résultat de la période							12 038		12 038	
Financements reçus UCA	2 933		4 334						7 267	
Financements reçus CNEP			34						34	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-6 316		-3 304	-104				-9 724	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP										
Dividendes										
Reclassement	-3 772	3 806	-8 343	8 309						
Variation de périmètre										
<b>Clôture Exercice : 2019.12</b>	<b>14 236</b>	<b>153 738</b>	<b>13 693</b>	<b>35 908</b>	<b>2 403</b>	<b>89 991</b>	<b>12 038</b>		<b>322 008</b>	

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

### 2.1. Référentiel comptable

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

### 2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

### 2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

### 2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

### 2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

#### ➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

#### ➤ Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

### 2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Société tête de groupe - consolidante					
CNEP	341 151 728	94,17%	94,17%	94,17%	94,17%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	64,8%	64,8%			Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

La société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle pour les raisons suivantes :

- Les actionnaires sont au nombre de trois.
- Les statuts de la société prévoient une cogestion entre les différents actionnaires.

#### **2.3.4. Variation du périmètre de consolidation**

L'exercice 2019 constitue le premier exercice où la consolidation est établie.

Au cours de cet exercice clôturant en date du 31 décembre 2019, le seul mouvement de périmètre est l'intégration de la société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION dite « CAI » par rachat de titres, au début du deuxième semestre 2019, pour passer de 16,25 % à 64,80 %. Ceci entraîne le passage de CAI en tant que société non intégrée en société intégrée en intégration proportionnelle.

Pour information, en l'absence d'arrêté ou de reporting en date de prise de participation, les comptes d'ouverture pris pour l'intégration de CAI dans la consolidation sont les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2018.

#### **2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt**

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, la seule variation du pourcentage d'intérêt est l'augmentation vue en point 2.3.4 « 2.3.4. Variation du périmètre de consolidation » sur CAI.

#### **2.4. Evénements significatifs**

Il s'agit du premier exercice où la consolidation est établie compte tenu de l'obligation légale. Aucune information comparative n'a été établie du fait que le groupe n'a pas jugé cette information pertinente.

#### **2.5. Evénements postérieurs à la clôture**

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes consolidés au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations du groupe ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable mais le Groupe ne détecte pas d'effet significatif nécessitant d'en faire la mention.

## 2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2019 est d'une durée de 12 mois.

### 2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N	
	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12

## 2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

### ➤ Changements de méthodes comptables

Les changements de méthodes ont été les suivants au sein des comptes de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

- Modalités de comptabilisation des droits d'inscription : jusqu'en 2018, les droits d'inscriptions étaient rattachés à l'exercice en cours selon la règle du prorata temporis. conformément à la lettre circulaire du 3 juillet 2019, les droits d'inscription s'apparentent à un droit d'entrée acquis en une fois, lors de l'inscription permettant d'accéder à la formation dispensée par l'établissement. Ils sont donc désormais constatés en totalité sur l'exercice au cours duquel le droit est constaté.

L'impact de ce changement de méthode sur l'exercice 2018 aurait été le suivant :

Bilan :

- o Résultat de l'exercice : - 274 K€ (PCA DU 2018 - extourne de PCA DU 2017)
- o PCA : - 2 898 K€ (PCA DU 2018)
- o Report à nouveau : + 3 172 K€

Résultat :

- o Droits de scolarité : -274 K€

- Modalités de comptabilisation de la contribution de la dévolution du patrimoine immobilier : jusqu'en 2018, l'université appliquait la norme comptable des opérations pluriannuelles et comptabilisait la contribution en subvention d'exploitation lorsque les travaux qu'elle finançait se rapportaient à des travaux d'entretien et en financements externes de l'actif lorsque l'opération de travaux portait sur des éléments répondant aux critères d'une immobilisation. A compter de 2019, elle n'applique plus cette norme comptable et comptabilise cette contribution en subvention d'exploitation en totalité. Il est toutefois précisé, comme indiqué ci-avant, que l'impact de ce changement de méthode sur 2019 n'a consisté qu'à titrer en totalité la contribution en subvention, les retraitements afférents aux régularisations relatives aux exercices antérieurs étant prévues en 2020.

L'impact de ce changement de méthode sur l'exercice 2018 aurait été le suivant :

Bilan :

- Résultat de l'exercice : + 5 739 K€ (contribution affectée en FEA en 2018 - Reprise FEA 2018 + Extourne Produits à recevoir 2017)
- Financements externes de l'actif : - 10 910 K€
- Report à nouveau : + 5 171 K€

Résultat :

- Reprise de financements externes de l'actif : -571 K€
- Subventions : + 6 310 K€ (contribution affectée en FEA en 2018 + Extourne Produits à recevoir 2017)

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté au cours de l'exercice aussi bien au sein des comptes sociaux que des comptes consolidés proprement dits.

### ► Comparabilité des comptes

Au sein des comptes de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 78 k€,
- une correction comptable relatif au financement versé en 2018 par Clermont Auvergne Métropole pour le projet spécifique « Académie CAP2025 » dont l'objectif est d'encourager l'excellence scientifique du site clermontois en offrant des conditions de travail appropriées au chercheurs et enseignants-chercheurs. En 2019, la subvention a été comprise dans les fonds dédiés de la Fondation universitaire : 285 k€
- le changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription décrit par la lettre circulaire du 3 juillet 2019 et dans l'instruction commune publiée au BOFIP du 16 janvier 2020 ; en l'absence de précisions dans l'instruction et la circulaire, ces droits étant régis par un seul texte réglementaire, ce changement de méthode a été appliqué aux droits nationaux et aux droits universitaires et a conduit à comptabiliser en report à nouveau le montant des produits constatés d'avance figurant dans le bilan 2019 pour 2.9 M€.
- la régularisation des encaissements de taxe d'apprentissage versés par FORMASUP sur les exercices antérieurs s'est traduite par une correction comptable par le report à nouveau à hauteur de 2.10 M€, l'établissement ayant pu valider sur l'exercice l'utilisation des recettes pour des actions de formation déterminées.

### ► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

### ► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

### ► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

### ► Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

## ➤ Immobilisations corporelles

### Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

### Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 19/05/2017. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, trois sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),
- ✓ Bâtiment occupé par l'UFR Odontologie (bâtiment Estaing).

Ce dernier bâtiment, construit dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage par l'Etat et le CHU de Clermont Ferrand sur une parcelle de terrain appartenant au CHU, n'a pas été remis à l'Université Clermont Auvergne à la suite d'un différend entre l'Etat et le CHU. Un projet de convention d'occupation entre le CHU et l'Université, précisant notamment les charges respectives leur incombant, a été préparé mais n'a pas été signé à ce jour. Par ailleurs, l'établissement ne dispose pas du coût de revient du bâtiment. L'établissement n'a donc pas été en mesure d'inscrire ce bâtiment à l'actif des comptes 2019. A titre d'information, le financement de la construction de ce bâtiment a été accordé à hauteur de 13 M€ par l'Etat et 5 M€ par la région Auvergne Rhône-Alpes, soit un montant total de 18 M€.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements terrains : 10 ans,
- Constructions sur sol d'autrui : 15 ans,
- Construction agencement bâtiment et autres constructions : 20 ans,
- Constructions bâtiment : 50 ans,
- Installations complexes ou spécifiques : 6 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 5 à 8 ans,
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 3 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Emballages récupérables : 5 ans,
- Matériels et mobiliers divers mis à disposition : 5 à 10 ans,
- Immobilisations mises en concession : 20 ans,
- Animaux, plantations et autres végétaux : 10 ans.

#### ► Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

#### ► Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des coûts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
<b>Montant Global à Financer</b>	<b>15 867</b>	<b>1 166</b>	<b>17 033</b>

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249		1 249
Laboratoire LMV	16 966		16 966
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>18 215</b>	<b>0</b>	<b>18 215</b>

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2019	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2019
Crèche	105	35	140
Laboratoire LMV	1 247	424	1 671
<b>Total des amortissements</b>	<b>1 352</b>	<b>459</b>	<b>1 811</b>

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Conformément au contrat, la fixation des taux d'intérêts a été réalisée à la date de mise à disposition du dernier ouvrage : le 29 janvier 2016.

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Le montant des engagements au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Situation de la dette au 31/12/2019	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	13 481 759	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	16 444 158	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	7 347 272	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

### ► Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

### ► Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### ► Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

### ► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

### ► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### ► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

### ► Financement de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

### ► Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

### ► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

### ► Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.



### 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

#### 3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition		221		221
Amt/dép. écarts d'acquisition			-221	-221
<b>Total Valeur Nette</b>		<b>221</b>	<b>-221</b>	

L'écart d'acquisition était relatif à la prise de participation au sein de CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié sur l'exercice.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	6						203	209
Concessions, brevets & droits similaires	306					27		333
Logiciels	2 925	168						3 093
Immobilisations incorporelles en cours	236	54					-203	86
Autres immobilisations incorporelles	10		-107			858		761
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 482</b>	<b>222</b>	<b>-107</b>			<b>885</b>		<b>4 482</b>
Amt/Dép. frais de rech.	-6			-41				-46
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-290			-12		-27		-329
Amt/Dép. logiciels	-2 505			-233				-2 738
Amt/Dép. autres immos incorp.	-2		107	-49		-231		-176
<b>Amt/dép. immo. incorporelles</b>	<b>-2 803</b>		<b>107</b>	<b>-335</b>		<b>-258</b>		<b>-3 289</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>679</b>	<b>222</b>		<b>-335</b>		<b>626</b>		<b>1 193</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Terrains	21 136						21 136
Agencements sur terrains	188						188
Constructions	261 218	78				13 234	274 530
Installations tech, matériel & outillage	63 943	3 539	-440		100		67 143
Matériel informatique		7			98		105
Autres immobilisations corporelles	38 967	4 601	-177		51		43 442
Immobilisations corporelles en cours	23 593	13 454			115	-13 234	23 928
Avances et acomptes s/immo. corp.	596	635					1 231
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>409 642</b>	<b>22 314</b>	<b>-616</b>		<b>364</b>		<b>431 703</b>
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-129			-6			-136
Amt/Dép. constructions	-54 661			-9 425			-64 086
Amt/Dép. Matériel informatique				-6	-91		-98
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-54 044		440	-3 087	-88		-56 780
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-29 369		177	-3 719	-43		-32 955
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-138 204</b>		<b>616</b>	<b>-16 244</b>	<b>-222</b>		<b>-154 054</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>271 438</b>	<b>22 314</b>		<b>-16 244</b>	<b>142</b>		<b>277 649</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	203				-162	41
Intérêts courus sur créances et prêts	8	12				21
Titres immobilisés (AFS - non courant)	595		-72			523
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	19					19
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants			-2		3	1
<b>Immobilisations financières</b>	<b>825</b>	<b>13</b>	<b>-74</b>		<b>-159</b>	<b>605</b>
Dépréciations des titres	-162				162	
<b>Dép. immobilisations financières</b>	<b>-162</b>				<b>162</b>	
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>663</b>	<b>13</b>	<b>-74</b>		<b>3</b>	<b>605</b>

### 3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	41	22	6	13
Avance et acomptes versés sur commandes	212	212		
Clients et comptes rattachés	10 193	10 193		
Autres créances et comptes de régularisation	23 824	23 824		
<b>Total Créances</b>	<b>34 269</b>	<b>34 250</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

### 3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	ZMATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	523		523
<b>Total</b>			<b>564</b>		<b>564</b>

### 3.7. Stocks

	Clôture		
	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	4		4
Stocks - en-cours de production	3 935	-3 319	615
Stocks -pds finis et intermédiaires			
Stocks de marchandises			
<b>Total</b>	<b>3 939</b>	<b>-3 319</b>	<b>619</b>

### 3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Type	Valeur Brute	Provision	Net
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI EDISSIMO	110		110
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	69		69
BANQUE POPULAIRE AURA	SCPI LAFFITTE PIERRE	98		98
BANQUE POPULAIRE AURA	FRUCTIREGIONS EUROPE	92		92
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	CRISTAL RENTE	110		110
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	ATREAM HOTEL	70		70
FINANCIERE DE L'AUBRAC	EPARGNE PIERRE	70		70
FINANCIERE DE L'AUBRAC	INTERPIERRE France	70		70
FINANCIERE DE L'AUBRAC	PIERVAL SANTE	72		72
FINANCIERE DE L'AUBRAC	VENDOME REGIONS	70		70
FINANCIERE DE L'AUBRAC	FONCIA PIERRE RENDEMENT	73		73
Intérêts courus		6		6
<b>Total</b>		<b>911</b>		<b>911</b>

### 3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Correction	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	735	41	-303			473
Autres provisions pour risques - non courant			-11		11	
<b>Provisions pour risques</b>	<b>735</b>	<b>41</b>	<b>-313</b>		<b>11</b>	<b>473</b>
Provisions pour restructurations - non courant		146				146
Autres provisions pour charges - non courant	1 647	1 421	-1 053	285		2 300
Autres provisions pour charges - courant					15	15
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 647</b>	<b>1 567</b>	<b>-1 053</b>	<b>285</b>	<b>15</b>	<b>2 460</b>

### 3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - courant		125					125
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	12 790		-398				12 392
<b>Dettes financières MLT</b>	<b>12 790</b>	<b>125</b>	<b>-398</b>				<b>12 517</b>
<b>Dont location-financement</b>							
Concours bancaires (trésorerie passive)	49		-18				31
<b>Dettes financières CT</b>	<b>49</b>		<b>-18</b>				<b>31</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>12 839</b>	<b>125</b>	<b>-416</b>				<b>12 548</b>

### 3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	12 548	156	89	12 303
Avances et acomptes reçus	20 951	20 951		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 130	12 130		
Dettes fiscales et sociales	8 738	8 738		
Autres dettes et comptes de régularisation	11 332	11 332		
<b>Total dettes</b>	<b>65 699</b>	<b>53 306</b>	<b>89</b>	<b>12 303</b>

### 3.12. Ventilation des dettes financières par devise

	Clôture	Euro
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	125	125
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	12 392	12 392
Concours bancaires (trésorerie passive)	31	31
<b>Total dettes financières par devise et taux</b>	<b>12 548</b>	<b>12 548</b>

### 3.13. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2019 est de 28 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 60 K€, ont été activés.

	Ouverture	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	21	-4				17
Impôts différés - passif						
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>21</b>	<b>-4</b>				<b>17</b>
Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	74	-14				60
<b>Total des bases d'imposition</b>	<b>74</b>	<b>-14</b>				<b>60</b>
Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	21	-4				17
<b>Total des montants d'ID</b>	<b>21</b>	<b>-4</b>				<b>17</b>

**Détail de l'activation des déficits fiscaux reportables :**

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2019 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	7 833		7 833	28%	0
CIDECO	60	60		28%	17
CNEP	1 175		1 175	28%	0
UCA					
<b>TOTAL</b>	<b>9 068</b>	<b>60</b>	<b>9 009</b>		<b>17</b>

Seuls les déficits fiscaux reportables de CIDECO ont été activés car leur utilisation a été jugée plus probable qu'improbable.

#### 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture
Dotation annuelle du ministère	239 839
Autres financements publics	20 184
Collecte Taxe App	756
Production stockée	-121
Production immobilisée	40
Activation des frais de développement	
Reprises des amortissements et transfert de charges	105
Reprises des financements externes de l'actif	9 724
Redevances de brevets	10
Prestations diverses	4 549
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>275 085</b>
Autres charges	-7 952
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-7 952</b>

##### 4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-32
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	
Variation stocks de marchandises	
Achats de marchandises	-55
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-87</b>

### 4.3. Charges externes

	Clôture
Achat d'études	-246
Autres achats	44
Achats non stockés de matières et fournitures	-12 283
Sous-traitance générale	-472
Redevances de crédit-bail	
Locations et charges locatives	-836
Entretiens et réparations	-5 361
Primes d'assurance	-254
Etudes et recherches	-726
Divers	-1 673
Personnel mis à disposition	-1 029
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-542
Publicités	-972
Transports	-261
Déplacements, missions	-4 773
Frais postaux	-516
Services bancaires	-118
Autres charges externes	-4 985
<b>Total Charges externes</b>	<b>-35 003</b>

### 4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture
Impôts et taxes sur rémunérations	-2 594
CVAE	
Autres impôts et taxes	-358
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-2 952</b>

#### 4.5. Charges de personnel

	Clôture
Rémunérations du personnel	-132 548
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-91 891
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-665
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-225 104</b>

#### 4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-385
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-16 244
Dot. aux prov. d'exploitation	-1 462
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-2 047
Dot./dép. des actifs circulants	-37
Rep./amt. & dép. immo. incorporelles	112
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	615
Rep./provisions d'exploitation	1 356
Rep./dép. des créances (actif circulant)	73
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-18 018</b>

#### 4.7. Résultat financier

	Clôture
Charges d'intérêts sur emprunt	-404
Pertes de change sur autres dettes et créances	-5
Autres charges financières	
Dot./dép des actifs financiers	
Dividendes	
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	27
Revenus des équivalents de trésorerie	8
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	
Gains de change sur autres dettes et créances	1
Autres produits financiers	3 643
Rep./ provisions financières	
Rep./dép. des actifs financiers	
<b>Total Résultat financier</b>	<b>3 268</b>

#### 4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture
Impôts différés	-4
Impôt exigible	-137
Crédits d'impôt	567
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>426</b>

Société	Nature	Montant
CAI	Crédit impôt rech.	226
CIDECO	Crédit impôt rech.	136
CNEP	Crédit impôt rech.	205
<b>Total des crédits d'impôt</b>		<b>567</b>

#### 4.9. Preuve d'impôt

	Clôture
Résultat consolidé	12 038
Amort de l'écart d'acquisition	- 221
<b>Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>12 259</b>
Impôts comptabilisés	426
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>11 834</b>
Réintégrations permanentes	1
Déductions permanentes	-
Déficits antérieurs non activés	- 755
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	- 10 814
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>266</b>
Is au taux normal (28%)	75
Is au taux réduit	
Contribution exceptionnelle	
<b>Impôt théorique consolidé</b>	<b>75</b>
Crédits impôts	- 567
Impact de l'IS à 15 %	- 5
Impact de l'IS à 28 %	
Divers	72
<b>Impôt consolidé total</b>	<b>- 425</b>
<b>Taux d'IS effectif</b>	<b>- 0</b>
<b>Ecart</b>	<b>0</b>

## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1. Engagements reçus

	Clôture
Effets escomptés non échus (reçus)	
Avals et cautions (reçus)	
Crédit bail mobilier (reçus)	
Crédit bail immobilier (reçus)	
Hypothèques et nantissements (reçus)	
Achats à terme de devises (reçus)	
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)	
Autres engagements reçus	
<b>Engagements reçus</b>	

### 5.2. Engagements donnés

	Clôture
Effets escomptés non échus (donnés)	
Avals et cautions (donnés)	
Indemnités de départ en retraite - non courant	
Indemnités de départ en retraite - courant	
Crédit bail ou location financière mobilier (donnés)	
Crédit bail ou location financière immobilier (donnés)	
Hypothèques & nantissements (donnés)	
Achats à terme de devises (donnés)	
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)	6 836
Créances à l'exportation mobilisées	
Créances professionnelles cédées	
Autres engagements donnés	
Indemnités de départ en retraite - courant	
<b>Engagements donnés</b>	<b>6 836</b>

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 6.1. Effectif moyen

	Clôture
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 390
CNEP	14
CIDECO	6
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	10
<b>Effectif</b>	<b>3 420</b>

**mazars**

**Deloitte.**

## **Université Clermont Auvergne**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

49, boulevard François Mitterrand

63000 CLERMONT-FERRAND

---

### **Communication des commissaires aux comptes faite en application des articles L. 823-16 et L.823-12 al.1 du code de commerce**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mazars

Le Premium - 131, Boulevard Stalingrad

69624 Villeurbanne Cedex

S.A.S. au capital de 5 986 008 €

351 497 649 RCS Lyon

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

0001

A l'assemblée provisoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne,

En application de la loi, nous vous signalons que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'ont pas été approuvés dans les délais impartis prévus par l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à savoir avant le terme de l'exercice suivant.

Annecy et Paris-La Défense, le 28 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés



Xavier MARMEYS

Pierre-François ALLIOUX

# Comptes consolidés

## Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Par délibération du 5 septembre 2020, le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne a décidé de consolider les comptes de trois filiales pour lesquelles les participations de l'université étaient majoritaires :

- Centre National d'Evaluation de Photoprotection (CNEP),
- CIDECO,
- Clermont Auvergne innovation (CAI).

Cette première consolidation a lieu pour l'exercice 2019.

La consolidation des comptes présentée a été réalisée conformément à l'instruction du 3 avril 2008 (NOR : BUD R 08 00017 J BOCP) relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux modifiée par la note n°2018-10-3642 du 8/11/2018.

Elle a été auditée par le collège des Commissaires aux comptes qui a rendu son rapport.

## **I - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **La variation du périmètre de consolidation :**

L'exercice 2019 constitue le premier exercice où la consolidation est établie.

Aucune information comparative n'a été établie du fait que le groupe n'a pas jugé cette information pertinente.

Au cours de cet exercice clôturé en date du 31 décembre 2019, le seul mouvement de périmètre est l'intégration de la société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION dite « CAI » par rachat de titres, au début du deuxième semestre 2019, pour passer de 16,25 % à 64,80 %. Ceci entraîne le passage de CAI en tant que société non intégrée en société intégrée en intégration proportionnelle.

En l'absence d'arrêté ou de reporting en date de prise de participation, les comptes d'ouverture pris pour l'intégration de CAI dans la consolidation sont les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2018.

## **II - PRESENTATION DU GROUPE**

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2019		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (Entité consolidante) 49, bd François Mitterrand 63001 Clermont Ferrand SIREN : 130 022 775	Formation et recherche	Mère	100%	100%
SA CNEP 25, av Blaise pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728	Recherche-développement et autres sciences physiques naturelles	Intégration globale	94,17%	94,17%
SAS CIDECO 2, av Blaise PasaI 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195	Analyse, essais et inspections thermiques	Intégration globale	100%	100%
SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION 28, place Henri DUNAND 63001 CLERMONT FERRAND SIREN : 793 3372 525	Recherche-développement et autres sciences physiques naturelles	Intégration proportionnelle	64,80%	64,80%

- La société CIDECCO a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECCO est détenu à 100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.
- La société CNEP a été créée en 1987 par l'Université Clermont II dont les droits et obligations ont été repris par l'Université Clermont Auvergne le 1er janvier 2017. Le capital de CNEP est détenu à 94.17 % par l'UCA.
- "Clermont Auvergne Innovation" est la nouvelle dénomination de la SAS SATT GRAND CENTRE adoptée courant 2019 par les actionnaires de cette filiale pour laquelle l'Université Clermont II était actionnaire depuis le 1er janvier 2015 suite à la reprise des droits et obligations de la COMUE Clermont Université. La participation au sein de la société CAI est passée de 16,25% à 64,80% au cours de l'exercice 2019.

Par délibération du 8 mars 2019, le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne a approuvé l'acquisition à titre gratuit des 162 actions de la SATT Grand Centre détenues par le CNRS et les 324 actions détenues par l'Université Confédérale Léonard de Vinci. Ce projet de cession et le projet du nouveau modèle économique de cette société ont été soumis à l'approbation du Directeur Général des Finances Publiques et du directeur du Service Inter-académique de l'enseignement supérieur conformément au décret n° 2000-1264 du 26 décembre 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prendre des participations et créer des filiales. L'approbation ministérielle de la reprise de cette société n'étant pas intervenue à la date de clôture de l'exercice, ces cessions de parts n'ont pas été enregistrées dans les comptes de l'université en 2019.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

#### **Date d'arrêté et durée d'exercice :**

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2019.

La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

#### **III - PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

- Résultat exceptionnel : plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

### Changement de méthode

Les changements de méthodes sont détaillés dans les « PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE » des annexes aux comptes annuels.

Les changements de méthodes au sein des comptes de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE ont porté sur :

- Les modalités de comptabilisation des droits d'inscription : jusqu'en 2018, les droits d'inscriptions étaient rattachés à l'exercice en cours selon la règle du prorata temporis. Conformément à la lettre circulaire du 3 juillet 2019, les droits d'inscription s'apparentent à un droit d'entrée acquis en une fois, lors de l'inscription permettant d'accéder à la formation dispensée par l'établissement. Ils sont donc désormais constatés en totalité sur l'exercice au cours duquel le droit est constaté. L'ajustement du bilan d'entrée s'élève à 2 898 k€.
- Les modalités de comptabilisation de la contribution de la dévolution du patrimoine immobilier : jusqu'en 2018, l'université appliquait la norme comptable des opérations pluriannuelles et comptabilisait la contribution en subvention d'exploitation lorsque les travaux qu'elle finançait se rapportaient à des travaux d'entretien et en financements externes de l'actif lorsque l'opération de travaux portait sur des éléments répondant aux critères d'une immobilisation. A compter de 2019, à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques et du ministère de tutelle, elle n'applique plus cette norme comptable et comptabilise cette contribution en subvention d'exploitation en totalité. Il est toutefois précisé, comme indiqué ci-avant, que l'impact de ce changement de méthode sur 2019 n'a consisté qu'à titrer en totalité la contribution en subvention, les retraitements afférents aux régularisations relatives aux exercices antérieurs étant prévues en 2020. Ce changement de méthode n'a donc pas entraîné d'ajustement du bilan d'entrée en 2019.

### Corrections comptables :

Au sein des comptes de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, d'autres ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- une correction comptable relatif au financement versé en 2018 par Clermont Auvergne Métropole pour le projet spécifique « Académie CAP2025 » dont l'objectif est d'encourager l'excellence scientifique du site clermontois en offrant des conditions de travail appropriées au chercheurs et enseignants-chercheurs. En 2019, la subvention a été comprise dans les fonds dédiés de la Fondation universitaire : 285 k€
- la régularisation des encaissements de taxe d'apprentissage versés par FORMASUP sur les exercices antérieurs s'est traduite par une correction comptable par le report à nouveau à hauteur de 2,10 M€, l'établissement ayant pu valider sur l'exercice l'utilisation des recettes pour des actions de formation déterminées.
- des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 78 K€.

L'incidence globale des régularisations apportée sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 01/01/2019 avant correction d'erreur	Correction d'erreur	Solde au 01/01/2019 après correction d'erreur
Valeur brute	413 949		413 949
Amortissements et dépréciations	-141 169		-141 169
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>272 780</b>	<b>0</b>	<b>272 780</b>
Stocks	42		42
Avances et acomptes	184		184
Créances clients	26 000		26 000
Autres créances	8 244	2 105	10 349
Valeurs mobilières de placement	0		0
Trésorerie	68 675		68 675
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>103 145</b>	<b>2 105</b>	<b>105 250</b>
Comptes de régularisation	74		74
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>375 999</b>	<b>2 105</b>	<b>378 104</b>
Financements	222 323	78	222 401
Réserves consolidées	79 786	4 925	84 711
Report à nouveau	5 280		5 280
Subventions d'investissements nettes			0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>307 389</b>	<b>5 003</b>	<b>312 392</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	2 382	285	2 667
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 382</b>	<b>285</b>	<b>2 667</b>
Emprunts et dettes financières	12 839		12 839
Avances et acomptes reçus	14 121		14 121
Dettes fournisseurs	10 510		10 510
Dettes fiscales et sociales	8 570		8 570
Autres dettes	8 272		8 272
<b>DETTES</b>	<b>54 312</b>	<b>0</b>	<b>54 312</b>
Comptes de régularisation	11 916	-3 183	8 733
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>375 999</b>	<b>2 105</b>	<b>378 104</b>

#### IV - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

##### IV.1- SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

La ventilation des recettes d'exploitation (en K€) du groupe se présente comme suit :

	31/12/2019
Dotation annuelle du Ministère	239 839
Autres financements publics	20 184
Collecte taxe d'apprentissage	756
Droits universitaires	6 512
Prestations de formation continue et VAE	5 605
Prestations de recherche (hors intra groupe)	5 750
Redevances de brevets	10
Prestations diverses	9 280
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	9 724
Reprises des amortissements et transfert de charges	105
Production immobilisée (dont frais de R&D)	40
Production stockée	-121
<b>Total en K€</b>	<b>297 682</b>

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 22.6 M€ et se répartit comme suit :

CAI	CIDECO	CNEP	UCA
0.1	0.5	1.1	20.9

Il représente 7.6% des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du groupe s'élèvent à 289 M€. Les dépenses de personnel (225 M€) représentent 78 % des dépenses d'exploitation du groupe.

Le résultat financier contribue positivement à l'ensemble puisque qu'il se monte à 3,3 M€. Ce résultat s'explique principalement par l'abandon de créance de BPI vis-à-vis de CAI pour 5,6 M€ en valeur brute (soit 3,6 M€ dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8 %).

Les contributions des entités du groupe au résultat net sont :

	CAI	CIDECO	CNEP	UCA
Résultats nets (en M€)	0,67	0,15	0,35	10,88
Résultat net consolidé	12,04			

### Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2019, le total du bilan consolidé du groupe s'élève à 397,1 M€, dont 322,0 M€ de fonds propres (part du groupe uniquement).

L'endettement de 12,5 M€ est principalement composé de la redevance financière du contrat de partenariat public privé Campus prometteur de l'Université Clermont Auvergne (12 M€ en capital restant due au 31/12/2019).

Le groupe dispose d'une trésorerie nette de 83,4 M€ contre 68,6 M€ en 2018. Cette hausse (+ 14,8 M€) s'explique essentiellement par :

- la marge d'autofinancement de + 19,4 M€,
- l'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : + 8 M€,
- les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de -15,5 M€,
- l'incidence de l'intégration de la trésorerie de CAI dans le périmètre de consolidation : + 3 M€.

(en M€)	CAI	CIDECO	CNEP	UCA*
Trésorerie	1,73	0,01	0,32	81,40
Trésorerie consolidée	83,46			

*\*La trésorerie de l'université comprend les fonds affectés à sa fondation universitaire (3.8 M€).*

### **IV.2 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Selon le rapport d'activité de l'Université Clermont Auvergne de l'exercice 2019, l'UCA a signé au cours de l'exercice, 315 contrats dont 87 en gestion UCA PARTNER.

D'une durée de 1 mois à 8 ans, les types de contrats signés sont les suivants :

- 55 collaborations de recherche
- 7 CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche
- 16 consortium
- 112 prestations de services dont 92 sur les plateaux UCA Partner
- 17 partenariats
- 44 accords de confidentialités (NDA)
- 17 contrats de transferts de matériels MTA
- 4 accords de copropriété
- 7 licences (incluant les licences exclusives UCA-SATT GC)
- 36 autres

Les négociations de contrats : 32 laboratoires ont négocié des contrats en 2019, les deux plus importants étant l'Institut Pascal (85 contrats) et l'ICCF (38 contrats).

Le nombre de déclarations d'invention est de 25 en 2019 ; 15 déclarations sont en gestion UCA ; - 6 sont gérées par d'autres établissements publics (1 CNRS – 2 INRA – 2 Université de Nantes – 1 Institut CURIE) ; - 4 sont gérées par des entreprises (RENAULT, SAFRAN, PSA).

Les inventions de type numérique ont fait l'objet de 8 dépôts auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes en 2019, dont 4 déposés par la SATT.

Huit familles de brevets ont été déposées en 2019.

#### Les projets de l'UCA gérés par la SATT GRAND CENTRE au 31/12/2019 :

Fin 2019, 26 familles de brevets étaient en gestion dans la filiale ; 5 familles de brevets ont fait l'objet de signatures de sous-licences exclusives.

La SATTGC disposait au total de la gestion de 16 logiciels protégés via l'APP.

La SATTGC avait en gestion 38 projets de maturation dont l'UCA était désignée mandataire de la valorisation et 10 autres pour lesquels l'UCA n'était pas mandataire.

Fin 2019, un contrat de licence exclusive portant sur l'un des logiciels déposés en 2019 a été conclu entre l'UCA, Clermont Auvergne Innovation, le CHU de Clermont-Ferrand et la société SurgAR.

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2019 se sont élevées à 83 M€ :

DESTINATIONS* <i>(en K€)</i>	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sciences de la vie, biotechnologie et santé	23 798	2 585	689	27 072
Mathématiques, sciences et techniques de l'information	7 612	534	239	8 385
Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 251	990	556	8 796
Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 793	958	1 168	5 918
Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	17 489	2 042	64	19 595
Recherche universitaire interdisciplinaire	11 106	2 132	521	13 759
Recherche universitaire	71 049	9 240	3 237	83 525

\* Tableau des dépenses par destinations annexé aux tableaux budgétaires du compte financier 2019

## **V- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes consolidés au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations du groupe ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées

## **VI – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **L'Université Clermont Auvergne :**

Un important bouleversement de la structuration de l'université Clermont Auvergne est réalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les droits et obligations de l'université Clermont auvergne sont repris dans le cadre d'un établissement public expérimental créé en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce nouvel établissement comprend un Institut National Polytechnique « Clermont auvergne INP », disposant de la personnalité morale et issu de la transformation de l'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont. Ses statuts ont été adoptés par les conseils d'administration de SIGMA et de l'université respectivement les 20 et 21 février 2020 ; le décret portant création de l'université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts a été publié au journal Officiel du 8 décembre 2020.

L'établissement composante INP intègre donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'école d'ingénieur SIGMA CLERMONT et les écoles d'ingénieurs de l'université : POLYTECH Clermont Ferrand et ISIMA ainsi que ses unités de recherche, Institut Pascal, ICCF, LIMOS et l'Ecole doctorale Sciences pour l'Ingénieur.

Courant 2021, ce nouvel établissement expérimental présentera le dossier I-SITE à l'évaluation du jury international ; début 2022, le jury se prononcera sur le maintien du label qui permettrait à l'université de positionner le site universitaire auvergnat dans une dynamique de recherche d'excellence.

Par ailleurs, le nouveau contrat d'établissement pour la période 2021-2025 est en cours de préparation ; il a pour objectif :

- une politique d'excellence et de rayonnement scientifique sur un large spectre disciplinaire
- une offre de formation diversifiée, aussi bien en termes de filières que de types de formations.
- Un renforcement de sa politique territoriale afin que l'université devienne un acteur essentiel du développement économique, social et culturel du territoire auvergnat.
- un renforcement de sa présence dans les enjeux sociétaux :

- par la transmission et le partage de la connaissance dans les différents domaines de la recherche scientifique de l'ensemble de la coordination territoriale.
- en favorisant le transfert de connaissances, de compétences et de technologies.
- en développant ses actions de formation continue
- un renforcement de son rayonnement international dans le champ de la recherche, de la formation et de la vie étudiante – notamment en actionnant des programmes d'excellence.

#### CIDECO :

Le business plan de CIDECO actualisé en 2019 prévoit un retour à l'équilibre dès 2021 et une progression importante de son chiffre d'affaires entre 2020 et 2025.

Cideco réalise quatre catégories de prestations de services composant son chiffre d'affaires :

- les diagnostics et études des structures et ouvrages en service afin d'identifier leur état de dégradation : ils représentent 95% du chiffre d'affaires en 2019 et 68% en 2025,
- la démarche BIM (Building Information Building) : mise en place d'une maquette permettant de gérer le patrimoine intégrant l'âge, les évolutions et interventions sur la construction, et les divers coûts de gestion,
- l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leurs matériaux et produits, et dans la gestion de leur durée de vie en leur fournissant des outils, des équipements et des expertises.
- le monitoring pour la gestion du patrimoine, les bâtiments et les infrastructures : système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.

Les montants des ventes de prestations BIM, de l'accompagnement dans l'élaboration des matériaux et de monitoring sont prévus à la hausse entre 2020 et 2023.

La filiale prévoit un résultat positif dès 2021 qui double en 2022.

La société n'envisage pas d'emprunter pendant cette période et sera pratiquement désendettée en 2023.

#### CNEP :

La société prévoit une baisse de son chiffre d'affaires en 2020 puis une reprise en 2021 et les années suivantes.

Elle envisage un retour à l'équilibre en 2023.

#### CLERMONT AUVERGNE INNOVATION :

La situation financière de Clermont Auvergne Innovation dépendra du modèle économique qu'elle adoptera. Il n'est pas totalement arrêté à ce jour, les accords de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne n'étant pas encore signés.

Son business modèle présenté au conseil d'administration de l'université en juin 2020 prévoyait :

- De développer de nouveaux services à destination de trois catégories de clients : les chercheurs et enseignants chercheurs, les créateurs d'entreprises et les entreprises, l'objectif étant surtout de faciliter les relations entre entreprises et chercheurs.
- De gérer un fond de maturation en investissant dans des projets issus d'actifs de l'UCA et de gérer d'autres fonds émanant des collectivités.

L'université et Clermont Auvergne Innovation souhaitent développer 3 HUB :

❖ Le Hub des compétences qui comprend 3 offres de services :

- *UCA expert* : promouvoir et commercialiser l'offre d'expertise des Enseignants chercheurs
- *UCA Partner* : promouvoir et commercialiser les plateaux techniques des laboratoires.
- *UCA Collab* : promouvoir et commercialiser l'offre collaborative des laboratoires.

❖ Le Hub des actifs comprend 3 offres de services :

- *UCA PI*: développer et commercialiser les actifs PI.
- *UCA Partner by CAI*: déployer une offre à destination des plateaux techniques les plus performants pour leur permettre d'améliorer la commercialisation de leurs prestations.
- *UCA Collab by CAI*: déployer une nouvelle offre à destination des laboratoires partagés pour leur permettre d'améliorer la commercialisation de leurs prestations.

❖ Le Hub Deeptech : son champ porte sur 2 domaines :

- La valorisation d'actifs en intégrant à un actif initial différents actifs primaires et/ou secondaires.
- La création de structure externes ou internes à l'UCA. A ce titre, 3 prestations de services sont proposées:
  - *UCA sourcing*: détection de porteurs et de projets de création d'entreprises.
  - *BUSI by CAI*: offre d'incubation déjà développée par BUSI. Les activités de cette structure ont été intégrées à Clermont Auvergne Innovation au 1er janvier 2021.
  - *UCA Deeptech* : CAI et le Bivouac qui est un accélérateur de startups dédiées à l'innovation ont participé à l'Appel à projet PIA 3 SIA (SATT-Incubateur-Accélérateur) pour l'émergence, la création et l'accélération des start-ups Deeptech sur le territoire Auvergnat. Le financement obtenu sera affecté aux projets axés sur les phases de sensibilisation, de formation, de détection, d'incubation, d'amorçage post création et d'accélération avec des dominantes de pré-industrialisation et surtout d'accès aux marchés, dont ceux à l'international.

En janvier 2021, CAI est entrée dans le capital de la start-up Deeptech SurgAR

CAI étudie aussi la possibilité de créer une Holding des prises de participations de l'UCA.

La société prévoit une hausse progressive de son chiffre d'affaire dès 2021.

## **VII - PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE**

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'établit à 22 597 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UCA pour 20 858 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par la CNEP pour 1 108 K€ (prestations de développement de recherche), après neutralisation des refacturations intragroupes.

**Les autres produits d'exploitation** pour 275 085 K€ sont principalement constitués de :

- La dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour 239 839 K€,
- La reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour 9 724 K€.
- Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 20 184 K€.

Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 756 K€.

**Les achats et variations de stock**, soit 87 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

**Les principaux postes des autres achats et charges externes** pour 35 003 K€, sont principalement constitués des postes de charges suivants :

- Achats non stockés de matières et fournitures pour 12 283 K€,
- Maintenance et entretien immobilier pour 5 361 K€,
- Ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 1 673 K€,
- Frais de missions et colloques pour 4 773 K€,
- Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour 4 985 K€,
- Personnel mis à disposition pour 1 029 K€.

**Les effectifs et charges de personnel :**

Les effectifs de l'UCA représentent 3 390 postes, ceux de CIDECO 6 postes, 14 postes pour le CNEP et 10 postes pour CAI (16 postes soit 10 dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8%). Le total des effectifs au niveau consolidé se monte donc à 3 420 postes.

	Clôture
Rémunérations du personnel	-132 548
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-91 891
Autres charges de personnel	-665
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-225 104</b>

**Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 952 K€ et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.**

**Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à 18 018 K€ et concernent notamment :**

- Les amortissements d'immobilisations pour 16 516 K€ dont 16 414 K€ sur l'UCA,
- Les provisions pour charges pour 367 K€, principalement dotées dans le cadre des prestations à réaliser sur contrats conclus sur l'exercice,
- Les provisions pour risque pour – 262 K€ (reprises nettes) liés à des litiges
- Les dépréciations sur stocks et actifs circulants pour 1 396 K€

**Le montant des autres charges s'élève à 7 952 K€. Elles sont composées essentiellement des charges de l'université suivantes :**

- des redevances : 982 K€
- de charges d'intervention : 395 K€
- d'autres charges spécifiques (essentiellement les versements des bourses) : 4 263 K€
- des annulations de titres de recettes sur exercice antérieurs (notamment des remboursements de droits) 768 k€
- d'autres charges diverses : 988 K€ (dépenses de la crèche, indemnités...)

Elles comprennent également les charges exceptionnelles des filiales.

**Le résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à + 8 565 K€.

**Le résultat financier** s'élève à + 3 268 K€ lié pour l'essentiel à l'abandon de créance de la BPI vis-à-vis de CAI.

**Le résultat courant avant impôts**, après prise en compte du résultat financier s'établit à + 11 834 K€.

Après prise en compte :

- De l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 141 K€ en 2019 (dont 4 K€ d'imposition différée),
- De crédits d'impôts recherche pour – 567 K€ en 2019

**Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 12 038 K€.**

Après la lecture du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes, les membres de l'Assemblée provisoire de l'établissement expérimental Université Clermont Auvergne sont invités à approuver les comptes consolidés présentés au vote.